(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

# RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial LAZULIE

**UFI** K6R1-J09H-W009-79S3 (notification volontaire)

Code du produit (UVP) 05419441

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

**Utilisation** Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.

Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair

69009 Lyon France

**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

d'appel d'urgence

+33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fenhexamide

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023



P391

#### Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient 2,3-dichloro-4-hydroxyaniline. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage. Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

#### 2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.

Fenhexamid: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG) Fenhexamide 50 %

### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Fenhexamide	126833-17-8 422-530-5	Aquatic Chronic 2, H411	50,00

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

Lignine, produits de réaction avec le sulfite de disodium et le formaldéhyde	105859-97-0	Eye Irrit. 2, H319	>= 10 - < 30
4-Amino-2,3- dichlorophénol	39183-17-0 01-0000019567-59-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	>= 0,1 - < 1
sulfate de potassium	7778-80-5 231-915-5 01-2119489441-34-XXXX	Non classé	>= 1,0

#### Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime

en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un

médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité

importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal

et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Acide chlorhydrique (HCI), Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes

d'azote (NOx)

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un

danger d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de

protection.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter toute formation de poussière. Eloigner toute source d'ignition.

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique. Eviter la formation

de poussière et la charge électrostatique (formation d'étincelles) en raison du risque d'explosion de poussière. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les

objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur

l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

(CE) No. 1907/2006



LAZULIE 5/12 Version 10/F Date de révision: 26.04.2023 102000007271 Date d'impression: 26.04.2023

#### **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée. Éviter la formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour

éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

et l'explosion Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les** aires de stockage et les

conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Matériau approprié

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

#### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fenhexamide	126833-17-8	5,1 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
4-Amino-2,3-dichlorophénol	39183-17-0	5 ppm (SK-SEN)		OES BCS*

\*OES BCS: Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** 

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de

type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à

(CE) No. 1907/2006



LAZULIE 6/12 Version 10/F Date de révision: 26.04.2023 102000007271 Date d'impression: 26.04.2023

> maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des

appareils respiratoires.

Protection des mains Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à

la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et

d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux

toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0.4 mmIndice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine Protection des yeux

d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du

corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une

blanchisserie industrielle.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection

plus important doit être envisagé.

### RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** granulé dispersible dans l'eau

Couleur brun

Odeur faible, caractéristique Seuil olfactif Donnée non disponible

140 °C Point/intervalle de fusion

Point d'ébullition Donnée non disponible Inflammabilité Donnée non disponible Limite d'explosivité, Donnée non disponible

supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Énergie minimale d'ignition 200 mJ - 2 J

Décomposition thermique de 256 °C Vitesse de chauffage :3 K/minDécomposition exothermique.

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)

Donnée non disponible

**pH** 8,5 - 9,5 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)

Viscosité, dynamique Donnée non disponible Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Fenhexamid: log Pow: 3,51 (20 °C)

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Masse volumique apparente env. 0,5 g/ml (masse volumique apparente après tassement)

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

9.2 Autres informations

Sensibilité aux chocs Pas sensible aux chocs.

Explosivité Donnée non disponible

Indice de combustion IC3 Combustion localisée, sans extension (20 °C)

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Classe d'explosibilité de

poussière

tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de

Hartmann modifié)

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-

chimiques

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

### **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

(CE) No. 1907/2006



**8/12** 

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

**10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

#### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée

Non sensibilisant. (Lapin)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

## Evaluation de la mutagénèse

Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

#### Evaluation de la toxicité pour le développement

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 36,3 mg/l

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 2,66 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 211 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes

aquatiques Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Fenhexamid:

Pas rapidement biodégradable

Koc Fenhexamid: Koc: 446 - 1226

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Fenhexamid: Facteur de bioconcentration (FBC) 132 - 185

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Fenhexamid: Légèrement mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Fenhexamid: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

Code d'élimination des

déchets

02 01 08\* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT** 

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU **3077** 

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

unies L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

9

(FENHEXAMIDE MELANGE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage14.5 Marque dangereux pourOUI

l'environnement

Code danger 90 Code tunnel -

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU **3077** 

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

unies N.O.S.

(FENHEXAMID MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III 14.5 Polluant marin OUI

(CE) No. 1907/2006



LAZULIE 11/12 Version 10/F Date de révision: 26.04.2023

102000007271 Date d'impression: 26.04.2023

IATA

14.1 Numéro ONU 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

unies N.O.S.

(FENHEXAMID MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

9

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique de cat. 2)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

(CE) No. 1907/2006



 LAZULIE

 Version 10 / F
 Date de révision: 26.04.2023

 102000007271
 Date d'impression: 26.04.2023

CEx Concentration d'Effet pour X%
CIx Concentration d'Inhibition pour X%
CLx Concentration Létale pour X%

Conc. Concentration

DLx Dose Létale pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

ETA Estimation de la toxicité aiguë

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NE/EN Norme européenne

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE Organisation de coopération et de développement économique

OMS Organisation mondiale de la Santé

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UE Union Européenne UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du

mélange et de la société/de l'entreprise. Rubrique 2 : Identification des

dangers.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.